



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

## **INTRODUCTION**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Langon dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe de la Régie municipale de l'eau
- Le budget annexe du Centre Culturel des Carmes

## **1. RAPPEL DU CONTEXTE**

Le 26 février 2021 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2021 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2021.

## **LES PRIORITES DU BUDGET 2021**

Les priorités d'action pour la commune sont :

- Une ville écologique et en adaptation permanente face aux enjeux du changement climatique.
- Une ville attractive et de projets.
- Une ville solidaire dans un contexte de crise sanitaire et sociale : action sociale, lutte contre la précarité, lien social, et structures de quartier.

Pour cela, la commune s'est fixée des objectifs :

- Poursuivre son niveau d'investissement élevé afin de s'engager pleinement dans son projet de ville.
- La stabilité des taux d'imposition.
- Le maintien d'une situation financière solide : une capacité d'autofinancement à préserver au maximum dans un contexte de crise sanitaire et économique prolongée, une évolution des dépenses de fonctionnement fortement contenue.
- Poursuite de désendettement

## 2. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>2 896 485,39</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (16 547 332,09 - 15 122 243,07)	1 425 089,02
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 471 396,37
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-633 983,38</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (9 734 848,84 - 7 280 491,69)	2 454 357,15
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-3 088 340,53
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (922 838,00 - 821 482,60)	101 355,40
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-532 627,98</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	532 627,98
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 363 857,41
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

### 2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT<sup>1</sup>

CHAPITRES	RECETTES					Part dans BU %	Evolution BU %
	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021			
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 471 396,37 €		2 363 857,41 €	19,18	60,65	
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	108 139,13 €	32 535,00 €	123 711,70 €	26 800,00 €	0,22	-17,63	
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	54 512,63 €	25 000,00 €	4 318 320,82 €	20 000,00 €	0,16	-20,00	
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	570 429,69 €	338 499,63 €	333 636,79 €	360 600,59 €	2,93	6,53	
CH 73 IMPOTS ET TAXES	8 159 925,78 €	8 127 272,00 €	8 135 801,87 €	8 070 272,00 €	65,48	-0,70	
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 277 734,25 €	1 188 072,00 €	1 236 944,68 €	1 115 900,00 €	9,05	-6,07	
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	306 490,77 €	290 400,00 €	289 608,34 €	290 400,00 €	2,36	0,00	
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS	3 673,03 €	900,00 €	1 242,24 €	500,00 €	0,00	-44,44	
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	8 195,32 €		2 108 065,65 €	76 670,00 €	0,62		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 489 100,60 €</b>	<b>11 474 075,00 €</b>	<b>16 547 332,09 €</b>	<b>12 325 000,00 €</b>		<b>7,42</b>	

La commune a voulu rester prudente sur les recettes de fonctionnement pendant cette période de crise sanitaire où les services peuvent être interrompus très rapidement.

<sup>1</sup>Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services de restauration, garderie) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, piscine municipale).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne principalement la fiscalité directe locale, l'attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence et à la taxe professionnelle), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Le chapitre 74 – Dotations et participations : ce sont principalement les dotations de l'état (dotation forfaitaire et de solidarité rurale, les compensations au titre des exonérations).

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

Le chapitre 76 – Produits financiers : ils sont issus de parts sociales détenues par la commune.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : ce sont les cessions et les annulations des admissions en non-valeur.

## LES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'impositions demeurent inchangés et la municipalité souhaite poursuivre cet engagement.

	2020 pour mémoire	Exercice 2021
<b>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</b>	23,40%	23,40%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	54,89%	54,89%

## EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Pour rappel, en 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT<sup>2</sup>

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 940,84 €	3 047 200,00 €	2 332 048,36 €	3 175 530,00 €	25,76	4,21
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	4 620 743,24 €	4 895 202,00 €	4 667 333,17 €	4 969 712,00 €	40,32	1,52
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 118,00 €		2 670,00 €			
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		50 000,00 €		100 000,00 €	0,81	100,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 425 892,87 €		1 909 303,00 €	15,49	33,90
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	431 339,84 €	400 000,00 €	6 749 096,86 €	360 000,00 €	2,92	-10,00
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 437 285,62 €	1 497 771,00 €	1 229 631,82 €	1 573 155,00 €	12,76	5,03
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	203 037,04 €	146 509,12 €	140 737,63 €	120 000,00 €	0,97	-18,09
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	205 425,31 €	11 500,01 €	725,23 €	11 500,00 €	0,09	0,00
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS				105 800,00 €	0,86	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 381 889,89 €</b>	<b>11 474 075,00 €</b>	<b>15 122 243,07 €</b>	<b>12 325 000,00 €</b>		<b>7,42</b>

La collectivité a souhaité maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en apportant un service de qualité avec plus de produits bio dans les cantines, la poursuite des manifestations culturelles, l'aide à la jeunesse avec le dispositif argent de poche et chèques jeunesse, en maintenant le soutien aux associations par le biais des subventions votées.

<sup>2</sup> Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits : il comprend par exemple les dégrèvements sur les logements vacants.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Il s'agit des dépenses afférentes au financement des services obligatoires (Services d'incendie et de secours, des ordures ménagères, des transports scolaires), des subventions versées aux associations et budgets annexes et le versement des indemnités aux élus.

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuse et des contentieux en cours

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Le budget des charges de personnels représente 49.4% du budget de la commune (hors opérations d'ordre).

La commune poursuit sa maîtrise de la masse salariale, entre 2020 et 2021, les charges de personnels n'augmentent que de 1.52%, les évolutions de carrière impactant la rémunération à la hausse des agents.

### 2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT<sup>3</sup>

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 425 892,87 €		1 909 303,00 €	38,46	33,90
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		2 065 241,25 €		0,00 €	0,00	-100,00
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	431 339,84 €	400 000,00 €	6 749 096,86 €	360 000,00 €	7,25	-10,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	2 232 644,29 €	1 967 245,07 €	1 998 538,71 €	982 628,00 €	19,79	-50,05
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	205 026,59 €	876 440,81 €	977 862,16 €	432 838,00 €	8,72	-50,61
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 510,00 €	590 000,00 €	350,00 €	1 270 000,00 €	25,58	115,25
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
CHAP 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 535,90 €	9 000,00 €	9 001,11 €	9 400,00 €	0,19	4,44
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 378 056,62 €</b>	<b>7 333 820,00 €</b>	<b>9 734 848,84 €</b>	<b>4 964 169,00 €</b>		<b>-32,31</b>

Au niveau des recettes d'investissement, la commune a fait de nombreuses demandes de financement auprès de multiples partenaires. Dans l'attente des réponses de ces subventions, elle a prévu un emprunt de 770 000€.

Pour rappel, la commune avait contracté un prêt de 500 000€ en 2020.

### EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipements.

En 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

<sup>3</sup> Le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 024 – Produits des cessions : ce sont les recettes liées aux ventes.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce sont les subventions versées principalement par l'Etat, la Région et le Département pour les travaux menés par la commune.

Le chapitre 16 – Emprunts : représente les emprunts réalisés au cours de l'exercice.

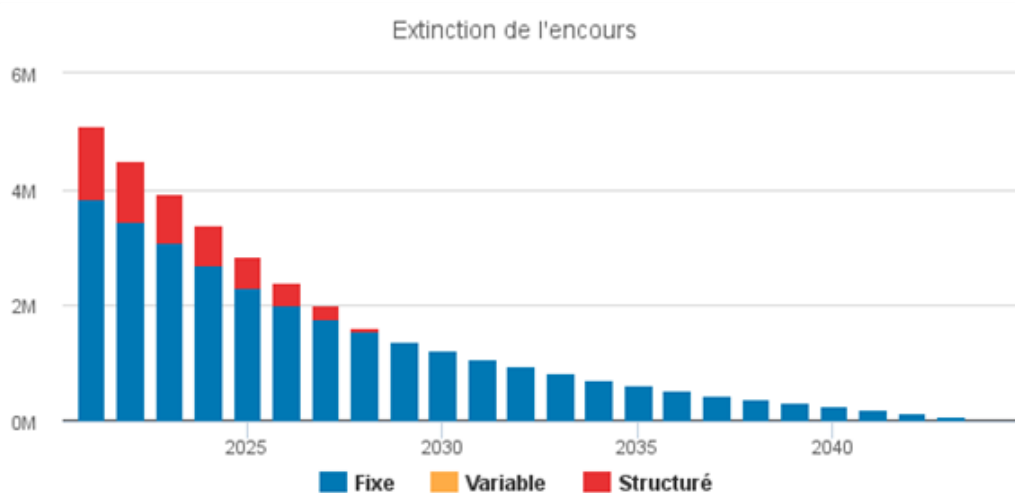
Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières : remboursement de prêts (partie capital)

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT<sup>4</sup>

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		3 088 340,53 €		633 983,38 €	12,77	-79,47
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES		40 000,00 €		50 000,00 €	1,01	
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	54 512,63 €	25 000,00 €	4 318 320,82 €	20 000,00 €	0,40	-20,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	53 623,99 €				0,00	
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	837 701,90 €	677 000,87 €	671 170,17 €	610 000,00 €	12,29	-9,90
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 303,94 €	47 112,00 €	13 506,80 €	147 937,12 €	2,98	214,01
CHAP 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES				17 600,00 €		
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 886 224,09 €	3 436 459,21 €	2 275 050,73 €	3 484 648,50 €	70,20	1,40
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	292 964,11 €	19 907,39 €	2 443,17 €	0,00 €	0,00	-100,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 127 330,66 €</b>	<b>7 333 820,00 €</b>	<b>7 280 491,69 €</b>	<b>4 964 169,00 €</b>		<b>-32,31</b>

La commune maintient ses investissements avec une enveloppe budgétaire de plus de 3 600 000€. Les gros projets pour 2021 seront sur l'aménagement de l'avenue Léon Blum, la réhabilitation du terrain synthétique de foot, la poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux, l'éclairage public et la voirie.

## NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2021



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 608 000€ avec une charge d'intérêts de 120 000€

Le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Sur 15 prêts, 10 sont à taux fixe et 5 seulement sont à des taux structurés.

Le capital restant dû au 01 janvier 2021 est de 5 094 334.96€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

<sup>4</sup> Le chapitre 001 – résultat reporté ou anticipé : il représente le déficit d'investissement de la commune de l'année antérieure

Le chapitre 020 – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 040 – Opérations d'ordres : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 16 – Emprunts : il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ce chapitre concerne des frais d'études, des frais de réalisation de documents d'urbanisme, des achats de logiciel.

Le chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : ce sont des crédits versés à l'EPCI sur des opérations précises.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : il correspond aux travaux non terminés au cours de l'exercice.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 c'est un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 est un signe d'endettement fort et au-dessus de 15 il est considéré comme alarmant.

Le ratio pour la collectivité pour 2020 est de 2,90 années, ce qui démontre un endettement faible. La moyenne pour les communes de même strate est de 5,2 années.

## LES PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 333.00
2	Produit des impositions directes/population	571.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 320.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	463.00
5	Encours de dette/population	676.00
6	DGF/population	70.00

### 3. LE BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget de l'eau fait apparaître un résultat global comme suit :

<b>Résultat d'exploitation à affecter C = A + B</b>	<b>954 681,08</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (955 399,81 - 853 390,10)	102 009,71
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	852 671,37
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-246 517,85</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (161 872,17 - 444 411,98)	-282 539,81
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	36 021,96
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 90 137,81)	-90 137,81
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-336 655,66</b>

Il décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	336 655,66
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	618 025,42

### 3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		852 671,37 €		618 025,42 €	42,62	-27,52
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES					0,00	
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	22 963,28 €	51 000,00 €	56 365,42 €	51 000,00 €	3,52	0,00
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	897 505,43 €	717 499,63 €	889 370,16 €	780 974,58 €	53,86	8,85
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 439,70 €		1 429,80 €			
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,83 €		1,58 €			
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	1 631,35 €		8 232,85 €			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>923 541,59 €</b>	<b>1 621 171,00 €</b>	<b>955 399,81 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>		<b>-10,56</b>

Suite à la modification des tranches de facturation, les recettes réelles de fonctionnement devraient connaître une progression.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	458 747,15 €	585 562,05 €	435 079,11 €	568 300,00 €	39,19	-2,95
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	246 283,21 €	261 580,00 €	242 824,84 €	261 215,00 €	18,01	-0,14
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		30 000,00 €		30 000,00 €	2,07	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		509 599,51 €		198 955,34 €	13,72	-60,96
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 238,37 €	133 000,00 €	129 951,64 €	152 000,00 €	10,48	14,29
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 956,84 €	45 000,00 €	21 377,56 €	49 200,00 €	3,39	9,33
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	1 992,85 €	3 679,44 €	1 575,94 €	3 579,66 €	0,25	-2,71
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 863,53 €	52 750,00 €	22 581,01 €	52 750,00 €	3,64	0,00
CHAP 68 PROVISIONS				134 000,00 €	9,24	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>874 081,95 €</b>	<b>1 621 171,00 €</b>	<b>853 390,10 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>		<b>-10,56</b>

Le budget des dépenses de fonctionnement du service de l'eau est maîtrisé en 2021 avec une légère baisse.

A noter, la mise en place des provisions pour créances douteuses qui s'élève à 134 000€.

### **3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		36 021,96			0,00	
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		509 599,51 €		198 955,34 €	26,61	-60,96
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 238,37 €	133 000,00 €	129 951,64 €	152 000,00 €	20,33	14,29
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	33 254,87 €	31 920,53 €	31 920,53 €	336 655,66 €	45,03	954,67
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	572 536,34 €				0,00	
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				60 000,00 €	8,03	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>726 029,58 €</b>	<b>710 542,00 €</b>	<b>161 872,17 €</b>	<b>747 611,00 €</b>		<b>5,22</b>

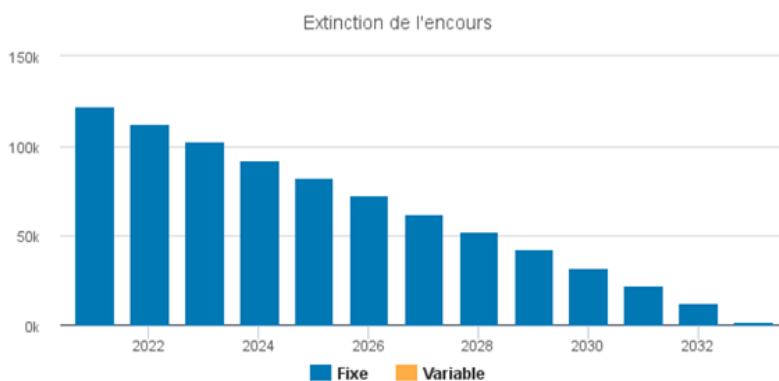
La collectivité n'ayant plus de subventions, les dépenses d'équipements sont couvertes par ses ressources propres et par un emprunt de 60 000€ en 2021.

#### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				246 517,85 €		
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES		20 000,00 €		20 000,00 €	2,68	0,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE	22 963,28 €	51 000,00 €	56 365,42 €	51 000,00 €	6,82	0,00
CHAP16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €	1,47	
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 813,00 €		8 575,00 €	1,15	-27,41
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 017,52 €	616 729,00 €	378 046,56 €	410 518,15 €	54,91	-33,44
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>262 980,80 €</b>	<b>710 542,00 €</b>	<b>444 411,98 €</b>	<b>747 611,00 €</b>		<b>5,22</b>

Le service de l'eau poursuit au budget ses travaux engagés (renouvellement des branchements plomb, achat d'un groupe électrogène pour la station et divers matériels).

## DETTE DE L'EAU AU 01/01/2021



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 10 000€ avec une charge d'intérêts de 1 472.50€

Le profil d'extinction de la dette est favorable au service. La régie municipale de l'eau n'a contracté qu'un emprunt.

Le capital restant dû au 01 janvier 2021 est de 122 500€.

### 4. LE BUDGET DU CENTRE CULTUREL DES CARMES

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget des Carmes fait apparaître un résultat global comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>26 765,20</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (444 213,45 - 439 762,30)	4 451,15
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	22 314,05
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>9 782,16</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (8 277,80 - 4 967,34)	3 310,46
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	6 471,70
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>9 782,16</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserve' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	26 765,20

#### 4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		22 314,05 €		26 765,20 €	4,76	19,95
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	98 752,74 €	17 000,00 €	17 019,93 €			
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		29 999,95 €	37 072,18 €	25 000,80 €	4,45	-16,66
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	470 000,00 €	510 000,00 €	390 000,00 €	510 000,00 €	90,79	0,00
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,18 €		1,59 €	0,00 €		
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			119,75 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>568 754,92 €</b>	<b>579 314,00 €</b>	<b>444 213,45 €</b>	<b>561 766,00 €</b>		<b>-3,03</b>

Les recettes de fonctionnement sont impactées par la fermeture de la salle de spectacle.

Le Centre Culturel reste prudent concernant ses recettes de billetterie qui restent en suspens.



## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 672,64 €	225 999,70 €	119 796,84 €	212 031,16 €	37,74	-6,18
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	302 528,78 €	316 960,00 €	291 707,38 €	312 035,00 €	55,55	-1,55
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		1 500,00 €		1 500,00 €	0,27	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 654,30 €		2 499,84 €	0,44	-5,82
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 278,20 €	8 300,00 €	8 277,80 €	7 000,00 €	1,25	-15,66
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 001,24 €	9 200,00 €	9 001,31 €	9 200,00 €	1,64	0,00
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES		200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,04	0,00
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	399,63 €	14 500,00 €	10 978,97 €	17 300,00 €	3,08	19,31
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>562 880,49 €</b>	<b>579 314,00 €</b>	<b>439 762,30 €</b>	<b>561 766,00 €</b>		<b>-3,03</b>

Le Centre Culturel des Carmes subi fortement la crise sanitaire avec l'arrêt prolongé de sa saison culturelle.

De nombreux spectacles sont annulés et reportés à fin 2021. Les dépenses réelles diminuent légèrement en perspective d'une réouverture prochaine et de la poursuite de la saison culturelle.

## 4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		6 471,70 €		9 782,16 €	50,73	
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 654,30 €		2 499,84 €	12,96	-5,82
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	11 278,20 €	8 300,00 €	8 277,80 €	7 000,00 €	36,30	-15,66
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	145,73 €				0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 423,93 €</b>	<b>17 426,00 €</b>	<b>8 277,80 €</b>	<b>19 282,00 €</b>		<b>10,65</b>

Les recettes du Centre Culturel en investissement sont des opérations d'ordre, ce sont les amortissements des équipements achetés antérieurement.

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	BU 2021	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00	
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 485,60 €	17 426,00 €	4 967,34 €	19 282,00 €	100,00	10,65
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 485,60 €</b>	<b>17 426,00 €</b>	<b>4 967,34 €</b>	<b>19 282,00 €</b>		<b>10,65</b>

Le Centre Culturel va réaliser des travaux sur ses tribunes télescopiques

## 5. MONTANT REEL DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 067 169,14	10 818 211,54	911 620,41	-3 662 662,81
RECETTES	8 067 169,14	9 947 492,47	922 838,00	-2 803 161,33
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 679 941,14	16 415 395,47	0,00	-2 735 454,33
RECETTES	13 679 941,14	20 293 327,14	0,00	-6 613 386,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	21 747 110,28	27 233 607,01	911 620,41	-6 398 117,14
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	21 747 110,28	30 240 819,61	922 838,00	-9 416 547,33

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Pour rappel, le total des budgets de la commune (principal, service de l'eau et Centre Culturel des Carmes) était de 27 233 607.01€ en dépenses et 30 240 819.61€ en recettes.